

Plomb Encadrant - 2 jours - sans prérequis

Le chef d'entreprise a l'obligation de former ses collaborateurs susceptibles d'être exposés à l'action d'agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. La réussite à l'examen de cette formation permet d'exercer sur ce type de chantier.

OBJECTIFS :

Organiser et piloter un chantier avec un risque plomb

TARIF ET DÉLAIS D'ACCÈS :

550 € HT

CONTENU DE LA FORMATION :

Identifier le risque plomb et l'évaluer Choisir les équipements de protection collective et individuelle

Emilie Marquet
Responsable pédagogique

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges, cas pratiques, mise en situation et apports théoriques. Plateforme pédagogique pour mise en situation

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Pour valider la formation, il faut avoir réussi l'évaluation théorique (questionnaire à choix multiple) Pour cela, le stagiaire doit valider au minimum 3 thèmes sur 5.

SANCTION VISÉE :

Attestation d'évaluation des acquis sous réserve de réussite à l'examen théorique

MATÉRIEL :

En période de mesures sanitaires particulières, le stagiaire doit être muni de son propre masque adapté COVID-19.

RÉFÉRENCES :

Programme de formation établi par la société APF en référence à la section 2 "Dispositions particulières aux agents chimiques dangereux CMR" du code du travail, et notamment à l'article R.4412-87 "Information et formation des travailleurs".

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :

Encadrant : Tout travailleur possédant au sein de l'entreprise une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement de documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

DURÉE, EFFECTIFS :

2 jours (soit 14 heures)
10 stagiaires/session

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Certificat de réalisation de la formation

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

Consultant expert APF

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Voir le bulletin d'inscription

